

## **Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 22 novembre 2012.**

L'an deux mil douze le vingt deux novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

**Présents :** MM. MICHEL Laurent, CORNU Marie-Thérèse, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, BARBIER Joseph, CHANARON Christian, CHARVET Bertrand, CHAUT-SARRAZIN Agnès, DESROCHE Henri, GUILLAUD Myriam, MOREL Serge, VITETTA Christiane.

**Excusé :** M. ALBERT Claude,

**Absente :** Mme BONNARGENT Anouk.

**Secrétaire de séance :** M. CHARVET Bertrand

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du compte rendu de la séance du 11 octobre 2012. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **Compte rendu du conseil d'école**

Les points suivants ont été abordés :

- l'élection des délégués de parents a eu lieu le 12 octobre 2012,
- l'effectif s'élève à 97 enfants à la rentrée de septembre répartis en 4 classes,
- les projets d'école pour l'année scolaire 2012-2013
- Projet de classe musicale : La classe de M. Reboul doit se rendre dans le Vercors en avril 2013.
- Remerciement des enseignants à la municipalité pour les travaux réalisés durant les vacances : couverture du préau, réfection du mur du local à vélo, pose de tableaux en liège dans la classe des CM, remplacement d'une imprimante et d'un ordinateur défectueux
- demande de travaux : réparation des chasses d'eau côté classes élémentaires et remplacement des stores.

**Classe musicale :** Il est prévu qu'une seule classe parte en classe musicale en 2013. Le nombre d'enfants concerné est de 23 au lieu d'une cinquantaine les années précédentes ce qui entraîne un coût par élève beaucoup plus important. Les charges fixes afférentes au séjour demeurent les mêmes quelque soit le nombre de présents. Le conseil municipal émet un accord de principe sur une prise en charge exceptionnelle de ce surcoût (de l'ordre de 500 €) afin de ne pas alourdir le budget des familles et permettre à l'ensemble des enfants de cette classe d'effectuer ce séjour pédagogique. Le montant définitif sera arrêté lors du vote du budget primitif 2013, en fonction des montants définitifs liés au séjour.

### **N° 2012-029 - Objet : Demande de subvention pour la classe musicale.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de classe musicale qui aura lieu en avril 2013 à Autrans. Il propose qu'une subvention soit allouée au Sou des écoles, organisme qui assure le financement de ce projet, afin de diminuer la participation des familles à cette action pédagogique. 23 enfants sont concernés par ce projet.

Après délibération le Conseil Municipal :

- Décide d'allouer une subvention de 35 euros par enfant effectuant la classe musicale.
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2013.

### **N° 2012-030 Demande de subvention pour le 4L Trophy**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention émanant d'un jeune étudiant passageois qui va participer au 4L Trophy, grand évènement étudiant européen sportif et humanitaire, qui se déroulera au Maroc.

Le but de ce raid est de distribuer 60 tonnes de fournitures scolaires pour les enfants marocains les plus démunis. Une association « Les Tontons en 4L » a été créée pour collecter les fonds et gérer les différentes dépenses de ce rallye, et plus particulièrement pour cet équipage composé de deux étudiants. Le siège de cette association est situé à Le Passage.

Après délibération le Conseil Municipal :

- Décide d'allouer une subvention de 150 euros à l'association Les Tontons en 4L.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2012.

### **Compte rendu de la Communauté de communes Les Vallons de la Tour**

Les points importants ont été la présentation du projet de médiathèque ainsi que la modification des tarifs des chapiteaux mis à la disposition des communes (tarif comportant les chapiteaux ainsi que le montage et le démontage).

### **Projet d'arrêté de création des Vals du Dauphiné**

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipal le projet d'arrêté de périmètre de la future communauté de communes des Vals du Dauphiné établi par Monsieur le Préfet de l'Isère. Il indique que le conseil municipal devra se prononcer sur ce périmètre avant le 24 janvier 2013.

### **N° 2012-031 Projet de règlement de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un projet de règlement relatif à la mise à disposition de la salle des fêtes aux associations, aux particuliers et aux écoles.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de règlement et après en avoir délibéré,

Considérant la nécessité d'un règlement pour le bon fonctionnement et l'utilisation de ce bâtiment communal en respectant l'égalité de traitement entre les usagers se trouvant dans des situations comparables,

- **DECIDE** d'approuver la mise à disposition de la salle des fêtes, en faveur notamment des associations, des particuliers et aux écoles, dans les conditions fixées par le règlement intérieur présenté en annexe,
- **DIT** que ces dispositions seront mises en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- **PRECISE** que l'occupation des locaux ne sera autorisée qu'après signature d'un contrat de location défini par le document rattaché au règlement intérieur,
- **INDIQUE** que l'autorisation de mise à disposition est toujours prise à titre précaire : même en cas de convention d'occupation, la collectivité conserve la possibilité de mettre fin prématurément à cette autorisation.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte à intervenir dans cette affaire,

### **N° 2012-032 Non révision du loyer du commerce multiservices**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Monsieur le Receveur relatif à la révision du bail commercial signé avec M. Jean-Pierre GARCIA pour le commerce multi-services.

En effet les termes du contrat de bail prévoient que le loyer soit révisé annuellement. Or, après vérification la révision de prix n'a jamais été appliquée et le calcul établi amène à une forte augmentation du loyer.

Le Conseil Municipal, après délibérations :

- Décide de ne pas appliquer la révision de prix afin de soutenir l'activité de ce commerce multiservices

### **N° 2012-033 - Révision loyer appartements communaux**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la revalorisation des loyers des appartements communaux est de 2.20 % (variation sur un an de l'indice de référence des loyers 2<sup>ème</sup> trimestre 2012) et qu'il conviendrait également de revoir le montant des charges mensuelles compte tenu de l'augmentation régulière du prix du litre de fuel.

Le Conseil Municipal, après délibérations, fixe de la façon suivante les loyers et les charges des appartements communaux pour l'année 2012 :

- Décide d'appliquer une augmentation plus modérée soit 1 % sur les loyers en 2013
- Décide d'appliquer une augmentation sur les charges compte tenu de l'augmentation permanente du prix du litre de fuel, soit :

Appartement La Cure : loyer mensuel fixé à 475 €

Appartements Bâtiment Mairie :

\* Appartements situés au 1<sup>er</sup> étage : loyer mensuel fixé à 323 € plus les charges de chauffage d'un montant mensuel de 115 € avec régularisation annuelle.

\* Appartement situé au rez-de-chaussée : loyer mensuel fixé à 285 € plus les charges de chauffage d'un montant mensuel de 92 € avec régularisation annuelle.

- Charge Monsieur le Maire pour signer les avenants correspondants avec les locataires.

### **N° 2012-034 Relogement des associations caritatives basées sur la Tour du Pin.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'Etat a mis en vente ses bâtiments situés rue d'Italie à la Tour du Pin. Ces locaux étaient mis à disposition gratuitement à des associations caritatives (Croix-Rouge, Resto du Cœur, Secours populaire). Ces associations doivent trouver un nouveau lieu pour pouvoir poursuivre leurs actions caritatives. La Communauté de communes et la ville de La Tour du Pin proposent un nouveau bâtiment en location mais ne peuvent supporter à elles seules les charges relatives à cette mise à disposition gracieuse et souhaitent que les communes des Vallons de la Tour participent financièrement. Monsieur le Maire indique que la commune devra se prononcer lors de la prochaine séance sur une participation éventuelle.

## **Questions diverses.**

### **N° 2012-035 Versement de don à l'association Grégory LEMARCHAL.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de verser un don de 100 € à l'Association Grégory LEMARCHAL suite au décès de la mère d'une employée communale.

**PLU** : la commission Urbanisme se réunira le 23 novembre pour faire une relecture des documents avant approbation du PLU. La réunion d'approbation est prévue le 29 novembre 2012 à 20 heures.

**Dossier d'urbanisme** : Avis favorable pour le dossier de permis de construire déposé par M. LECANTE pour la création d'un garage.

**Dossier Accessibilité** : une rencontre est prévue avec un architecte afin de définir les priorités parmi les travaux recensés par le cabinet Qualiconsult.

### **Voirie** :

- les travaux d'eaux pluviales au hameau du Moriot sont terminés.
- la dalle pour recevoir le deuxième abri bus a été coulée.
- l'égouttage des haies a été réalisé par l'entreprise DUMONT. Il faut prévoir de faire intervenir l'équipe EMIE de la communauté de communes sur certains chemins inaccessibles pour l'entreprise DUMONT.
- cimetière – prévoir le nettoyage du columbarium. M. GRIVOLLA doit se renseigner auprès de l'entreprise TINTI pour connaître les produits à utiliser pour réaliser cet entretien.
- filets à neige : La pose des filets à neige est fixée le samedi 8 décembre après-midi.

### **Prochaines réunions** :

- Conseil Municipal le jeudi 29 novembre 2012.
- Commission Information le lundi 3 décembre 2012.